

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 5 novembre 1974
Dossier CA 2.1-2.3

CCC/ESR (74) 87
Or. angl

COMITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

30e session

Strasbourg, 28-30 octobre 1974



COE094815

R A P P O R T

La liste des participants figure à l'Annexe I.

1. Ouverture de la session.

M. S.G. SFORZA, Secrétaire Général adjoint, ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie le Président sortant, le Professeur U. HOCHSTRASSER (Suisse), des éminents services que celui-ci a rendus au Comité pendant les deux années de sa présidence. Il informe par la même occasion le Comité que son nouveau président, M. A. AREND (Luxembourg), ne peut, pour raisons de santé, assister à cette session. Dans son allocution d'ouverture, M. Sforza insiste sur la nécessité, vu les contraintes financières actuelles, de concentrer davantage encore le programme du Comité, évoque la création prochaine de la Fondation européenne de la science et se félicite de l'intérêt accru que porte le Comité aux questions de recherche universitaire.

37.370
04.1

2. Installation du Président et élection du Vice-Président

Sur proposition de la délégation du Saint-Siège, appuyée par les délégations allemande, irlandaise et luxembourgeoise, M. L. WILHELMSEN (Norvège) est invité à assumer la présidence en l'absence de M. AREND.

A la suite d'une proposition britannique, appuyée par les délégations allemande, finlandaise et néerlandaise, le Professeur H. MEIJER (Suède) est élu Vice-Président.

3. Adoption du projet d'ordre du jour

Le Comité adopte le projet d'ordre du jour (CCC/ESR (74) OJ 15), et les amendements à ce projet (CCC/ESR (74) Misc 30).

4. Diversification de l'enseignement tertiaire

Mlle R. CRAUSAZ (Suisse) présente le rapport du Groupe de travail sur la diversification de l'enseignement tertiaire, qui a déjà donné lieu à un échange de vues provisoire lors de la 29e session tenue à Zurich du 8 au 10 avril 1974 (CCC/ESR (74) 47, point 4).

Les observations formulées au cours de la discussion sont résumées dans le document CCC/ESR (74) 95 et seront jointes par la suite à la publication.

Le Comité prend également note des observations formulées à la 26e session du C.C.C. (4-10 octobre 1974) sur certains problèmes de politique générale dans le domaine de l'enseignement supérieur (CCC/ESR (74) Misc 29 : extrait du rapport du C.C.C.). Il estime qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'établir une version révisée du document CCC (74) 28 qui a servi de base au débat du C.C.C., mais qu'un nouveau projet de déclaration sur les problèmes de politique générale dans le domaine de l'enseignement supérieur pourra être présenté à un stade ultérieur, lorsque des faits nouveaux nécessiteront un autre débat de politique générale au C.C.C.

5. Programmes pour 1976, 1977 et 1978

Le Comité décide :

- (a) de poursuivre le processus de concentration ;
- (b) de maintenir les priorités suivantes :
 - diversification de l'enseignement tertiaire ;
 - mobilité des étudiants et du personnel ;
 - équivalence des qualifications ;
 - réforme et aménagement des programmes ;

- (c) de mettre au point les détails du futur programme de travail sur la base des documents CCC/ESR (74) 64 et CCC (74) 2 et 18.

La délégation suédoise propose d'abandonner les activités prévues sous la rubrique "Coopération et coordination européennes dans le domaine de la recherche sur l'enseignement tertiaire".

Le Président estime qu'il n'est pas possible de discuter de ce point maintenant. Le Comité devra y revenir à une réunion ultérieure. De nombreuses délégations ne partageront pas le point de vue de la Suède.

Le Professeur G. ILLUMINATI (Italie) suggère d'effectuer une analyse comparative des structures de la recherche en Europe qui traiterait, notamment, des diplômes universitaires dans leurs rapports avec les travaux de recherche et du rôle de la préparation à la recherche dans le cadre de la formation des professeurs de l'enseignement tertiaire. Cette étude aurait une portée assez vaste puisqu'elle embrasserait des problèmes tels que :

- l'organisation du système d'enseignement tertiaire dans son ensemble ;
- la mobilité du personnel ;
- la formation des enseignants en dehors des universités ;
- le développement de la recherche universitaire ;
- la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche en Europe.

Le Comité prend acte de ces deux propositions.

6. Participation des étudiants

M. E. GOLDSCHMIDT (Danemark) présente son étude sur la participation des étudiants dans les Etats membres du C.C.C. (CCC/ESR (74) 31). Le Comité remercie M. GOLDSCHMIDT de son travail et se félicite de ce rapport, qu'il juge fort utile.

Il est décidé :

- de réviser le rapport de manière à y insérer les informations reçues de Malte et certaines rectifications suggérées par les délégués ;
- de publier ensuite le rapport révisé et les observations faites dans la discussion ;
- de poursuivre les travaux sur la participation des étudiants en rassemblant de nouvelles données et en procédant dans deux ou trois ans à une autre évaluation de l'expérience acquise.

./.

Au cours du débat, les observations suivantes sont formulées :

- la plupart des pays ont, semble-t-il, acquis une expérience suffisante de la participation des étudiants pour pouvoir maintenant adopter des solutions bien arrêtées ;
- il est peu probable que la participation des étudiants puisse encore beaucoup se développer (sauf dans des pays comme la Grèce où elle a été jusqu'ici inexistante). Les autorités appelées à l'aménager se montreront sans doute plus prudentes que par le passé en définissant les domaines où elle peut être utile ;
- la participation des étudiants n'a plus aujourd'hui pour objet de canaliser l'agitation étudiante ; elle vise plutôt à rationaliser au maximum la gestion des établissements d'enseignement tertiaire ;
- c'est peut-être le personnel intermédiaire (chargés de cours et maîtres de conférences) qui a le plus bénéficié du concept de participation introduit en 1968 (plus encore sans doute que les étudiants) ;
- la participation des étudiants signifie que ceux-ci sont censés prendre part aux décisions et partager les responsabilités. Or, bien souvent, ils sont absolument hors d'état d'assumer ces responsabilités parce que la durée de leur mandat est trop courte et qu'ils ne sont pas touchés par les résultats de leurs décisions.

S'agissant de la réforme des programmes, il faut toujours deux ou trois ans pour que certaines décisions soient mises en pratique. Autrement dit, la génération d'étudiants concernée ne sera pas celle qui aura fait admettre un certain changement. Chaque génération d'étudiants a d'ailleurs ses propres idées et ses propres propositions à avancer quant à la réforme des programmes. Toute planification à long terme de cette réforme devient dès lors impossible si les étudiants ont trop voix au chapitre en ces matières :

- on ne saurait affirmer que le principe de la démocratisation de l'université doit primer celui de l'efficacité de son administration ;
- la démocratisation de l'enseignement supérieur ne doit pas avoir pour effet de le soustraire aux décisions prises par les institutions démocratiques de la société dans son ensemble ;
- la participation des étudiants ne saurait reposer sur l'idée que les étudiants doivent être considérés comme des travailleurs et leurs professeurs comme des employeurs ; sinon, elle risque d'entraîner des conséquences de deux ordres : d'une part un abaissement du niveau des examens, ainsi que de l'enseignement et de la recherche ; de l'autre, la subordination des recrutements de personnel à des considérations purement politiques ; ./.

- il y a lieu, cependant, de tenir compte des aspects socio-politiques de la participation des étudiants. Il faut replacer celle-ci dans un contexte politique général : les possibilités de participation dans la société doivent être fondées sur un concept politique global, celui de la "légitimité" de toute demande de participation ;
- il ne serait peut-être pas mauvais que la participation débouche sur des coalitions regroupant des membres des différents groupes - professeurs, étudiants, membres du personnel technique, etc. - à condition que ces coalitions ne soient pas calquées sur les partis politiques existants.

Les observations formulées sur la situation dans différents pays sont résumées à l'Annexe II.

7. Organisation des activités futures du Comité

Se fondant sur le document CCC/ESR (74) Misc 20 relatif aux fonctions des agents de liaison nationaux du Comité, le Comité souligne la nécessité de renforcer la coopération entre le Secrétariat et les agents de liaison nationaux afin :

- de faire mieux connaître les travaux du Comité au niveau national ;
- de tenir le Secrétariat constamment informé des faits nouveaux intéressants survenus dans les Etats membres.

8. Problème du sous-emploi ou du chômage des diplômés

M. R. TOOMEY (Royaume-Uni) présente son rapport sur le sous-emploi ou le chômage des diplômés (CCC/ESR (74) 69), en soulignant la portée limitée et l'objectif modeste de ce document. Il ne traite en effet que du Royaume-Uni et vise à stimuler la discussion plutôt qu'à proposer des solutions.

La principale constatation faite dans le rapport de M. Toomey est que la demande d'enseignement supérieur accuse une baisse sensible et que, par voie de conséquence, le Gouvernement britannique est en train de réduire le nombre des places prévues pour l'avenir.

Simultanément, le marché des diplômés a tendance à se détériorer. Leurs gains ont progressé moins rapidement au cours des dernières années que ceux des autres catégories professionnelles. Ils occupent à présent toutes sortes d'emplois jugés autrefois indignes d'eux.

Discussion

Le Président remercie M. Toomey de son rapport et fait remarquer que le problème de l'emploi et du chômage des diplômés présente un intérêt général pour le Comité puisque le phénomène devient commun à tous les pays européens.

Au cours de l'échange de vues qui s'engage alors, les observations suivantes sont formulées :

- a) Le besoin à satisfaire n'est pas celui de n'importe quelle forme d'enseignement supérieur, mais d'un enseignement supérieur "adapté". Le "numerus clausus" appliqué dans l'enseignement préparatoire aux professions libérales ou assimilées a tendance à pousser les étudiants vers les lettres et l'enseignement.
- b) En Suède, le taux de chômage des nouveaux diplômés a tendance à augmenter depuis quelque temps, mais, parallèlement, les inscriptions dans les universités accusent une baisse qui a atteint jusqu'à 40 % dans les deux à trois dernières années. Il y a aussi de plus en plus d'étudiants qui suivent des cycles courts et prennent ensuite un emploi, ou qui reprennent des études après avoir travaillé un certain temps. On constate par ailleurs, dans les journaux, l'opinion publique et les milieux politiques, un sentiment général de pessimisme à propos de l'enseignement supérieur, tandis que la menace accrue de chômage provoque le ressentiment des étudiants. Le besoin se fait sentir de mettre au point des formes nouvelles d'enseignement supérieur et des formes nouvelles d'emploi. Peut-être faudrait-il créer un mécanisme nouveau pour orienter les étudiants vers les secteurs de l'enseignement tertiaire qui offrent encore de bonnes possibilités d'emploi.
- c) Les universités britanniques sont assez bien renseignées sur l'état du marché des diplômés. Pour la cinquième année consécutive, le nombre des demandes d'inscriptions reste à peu près stationnaire. Il n'a pas encore effectivement diminué, mais il pourrait bien le faire à assez brève échéance.
- d) Les perspectives sont souvent sombres pour les diplômés, notamment en lettres. Des solutions possibles consisteraient à diversifier l'enseignement tertiaire et, en particulier, à développer les études de cycle court. Il importe aussi de rendre l'enseignement professionnel du second degré plus attrayant pour les élèves des établissements secondaires.
- e) On ne sait pas au juste qui oriente réellement les étudiants et qui crée le marché du travail. Il faudrait peut-être modifier à la fois les institutions d'enseignement tertiaire et le cadre plus large de la société où elles s'insèrent.
- f) En Allemagne aussi, on décèle certains indices de chômage des diplômés, mais des analyses des tendances statistiques de fond montrent que, selon toute probabilité, la demande s'accroîtra jusqu'en 1985, puis fléchira sensiblement du fait de la baisse de la natalité, ce qui réduira le nombre des places requises dans les universités.
- g) On relève au Royaume-Uni une innovation intéressante : la mise en place d'un cycle d'études de deux ans sanctionné par une nouvelle qualification, le "Diplôme d'enseignement supérieur".

h) Une question cruciale est celle de savoir à quel niveau les étudiants sont influencés dans leur choix d'une carrière : il se peut fort bien qu'au Royaume-Uni ce soient les maîtres-conseillers de carrière qui exercent l'influence la plus marquante.

i) Ce n'est que dans un tout petit nombre de domaines - médecine, odontologie, enseignement - que le gouvernement est en mesure de fixer le nombre de places.

Le Comité propose de poursuivre ce genre de travaux et de rassembler pour d'autres pays des informations analogues à celles qui figurent dans le rapport de M. Toomey.

9. Rapport sur la 26e session du C.C.C.

Se fondant sur le document CCC/ESR (74) Misc 29, le Président rend compte de la 26e session du C.C.C. (4-10 octobre 1974). Il attire l'attention du Comité sur le fait que des réductions devront être opérées dans le programme et dans le budget, mais que le C.C.C. a laissé aux trois Comités permanents et à leurs secrétariats le soin de choisir les points sur lesquels porteront ces réductions. Il souligne aussi que cette session a été dominée par la déclaration du Secrétaire Général (CCC/ESR (74) Misc 27) et évoque le débat fort enrichissant du C.C.C. sur les problèmes de politique générale dans le domaine de l'enseignement supérieur.

9. a. Déclaration du Secrétaire Général
(Le rôle du Comité et les priorités à assigner à ses travaux)

Le Comité prend note avec un vif intérêt de la déclaration faite devant le C.C.C. par le Secrétaire Général (CCC/ESR (74) Misc 27). Il se déclare disposé à examiner les questions soulevées par le Secrétaire Général et à rechercher les moyens d'accroître encore l'efficacité de la coopération européenne en matière d'enseignement supérieur et de la recherche.

Au cours de la discussion, les points suivants sont soulignés :

1. Quelle que soit la structure retenue pour les activités culturelles du Conseil de l'Europe, les questions d'enseignement supérieur et de recherche devront être traitées par un Comité comprenant à la fois des hauts fonctionnaires et des représentants des universités, siégeant sur un pied d'égalité. L'expérience a montré en effet, que cette dualité de composition du Comité - seul forum européen de cette nature - était d'une extrême utilité pour l'examen des problèmes de l'enseignement tertiaire. C'est par un effort conjoint des gouvernement et des universités que l'on peut le mieux résoudre certains de ces problèmes.

2. Il y a lieu de rappeler dans cet ordre d'idées, que la coopération européenne organisée dans le domaine universitaire remonte à 1952 et que le Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été transféré de l'Union de l'Europe occidentale au Conseil de l'Europe en 1960. C'est-à-dire avant la création du C.C.C.

3. Aucune décision formelle quant à la mise en place de nouvelles structures ne devrait être prise sans que les Comités intéressés aient eu l'occasion de faire entendre leur voix. En particulier, les gouvernements membres du C.C.C. devraient - au niveau national - prendre en considération les vues exprimées par leurs délégués nationaux au Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
4. La tâche essentielle du Comité ne doit pas être de rechercher un accord sur des déclarations de politique générale unanimes, mais assez vagues ; elle doit plutôt consister à stimuler un échange continu d'idées et d'expériences sur la réforme et le développement de l'enseignement tertiaire et de la recherche universitaire. Il faut s'efforcer de confronter les différentes tendances nationales et les différentes solutions apportées aux problèmes communs afin que, de plus en plus, gouvernements et universités se fassent profiter mutuellement de leur expérience. Il y a lieu de mettre davantage en lumière le contexte socio-politique dans lequel chaque pays aborde la réforme de l'enseignement tertiaire.
5. On ne saurait évaluer les travaux du Comité sans tenir compte à la fois d'un certain manque de volonté politique de la part des gouvernements membres et de la faiblesse des effectifs et des crédits dont il dispose. Malgré ces handicaps, le Comité a plusieurs réalisations importantes à son actif (par exemple, ces deux dernières années : la déclaration sur l'application de la première Convention en matière d'équivalences, le projet spécial Mobilité, le réseau de centres d'information en matière d'équivalences, etc.).
6. Pour ce qui est des priorités, le Comité n'a pas seulement représenté des points de vue propres à ses membres, mais aussi ceux des gouvernements membres et des conférences nationales de recteurs. C'est-à-dire qu'il a également tenu compte des priorités fixées par les Ministres européens de l'éducation.
7. Le Comité s'est déjà efforcé de concentrer son programme sur un petit nombre de questions prioritaires, qui semblent plus ou moins correspondre aux secteurs définis par le Secrétaire Général. Il poursuivra ce processus de concentration.
8. Il convient de rappeler que le règlement intérieur du Comité définit en ces termes (article 1er) l'un des aspects de son mandat : "entretenir des relations avec les organisations internationales intéressées dans l'enseignement supérieur et la recherche" - ce qui implique une étroite coopération avec les Communautés européennes, comme le souhaite le Secrétaire Général.

Le Comité décide de porter cette partie du procès-verbal à l'attention du C.C.C. sous la forme d'une déclaration. La délégation suédoise, estimant cette déclaration superflue et n'approuvant pas tous les points qui y figurent, ne s'associe pas à cette décision.

9. b. Programme 1974

Document CCC (73) 16 définitif

Le Comité décide :

- d'annuler les points suivants :

I.31.11 - Diversification de l'enseignement tertiaire

- 3.000 FF pour la mise en forme du rapport sur la diversification de l'enseignement tertiaire, ce rapport ayant déjà été publié ;

I.31.4 - Accès à l'enseignement supérieur

- les deux réunions prévues (10.000 et 15.000 FF), un accord ayant déjà été réalisé ;

I.33.3 - Formation des comptables

- l'étude sur la formation des comptables, les Communautés européennes (qui avaient proposé cette activité) n'étant plus intéressées ;

- de modifier l'orientation de la réunion d'experts prévue sous I.31.13 - Cours de recyclage pour diplômés :

cette réunion ne devra pas se limiter aux sciences de la nature, mais viser à préparer l'organisation d'une réunion un peu plus large en 1975 ;

- de maintenir les "lettres" parmi les cinq disciplines retenues sous I.33.2 - Réforme des programmes dans des disciplines particulières

malgré les doutes exprimés par le C.C.C. Trois raisons principales sont avancées en faveur du maintien des lettres comme discipline particulièrement intéressante pour le projet intensifié n° 6b :

- (i) Lettres et sciences humaines sont choisies par une très forte proportion des étudiants de l'enseignement supérieur. Leur enseignement a incontestablement connu une crise dans les années 60 et il y aura des leçons extrêmement importantes à tirer de l'innovation en matière de programmes dans ce domaine ;
- (ii) Le problème des programmes de lettres pose avec acuité la question de la nature des besoins de formation générale dans l'enseignement tertiaire, une très grande partie de ceux qui les suivent n'utilisant pas les connaissances ainsi acquises dans leur carrière professionnelle ;

- (iii) Parmi les quatre premières disciplines retenues par la même réunion d'experts - architecture, formation au travail social, biologie et sciences de l'ingénieur - il n'en est aucune qui relève des lettres et sciences humaines. Or, il importe au plus haut point de maintenir l'équilibre entre celles-ci et les autres disciplines, entre les deux "cultures" - humanités et sciences - et, en écartant les lettres, on favoriserait une rupture insidieuse de cet équilibre.

9. c. Programme 1975

(Documents CCC (74) 2 et 18)

Le Comité parvient aux décisions suivantes (qui impliquent une réduction globale de plus de 5 %) :

I.31.11 - Diversification de l'enseignement tertiaire

Le Groupe de travail devrait se réunir deux fois au lieu d'une, d'abord aux Pays-Bas, ensuite en Suède. Il conviendrait de majorer en conséquence le crédit alloué (sur la base des économies proposées sous d'autres rubriques).

I.31.31 - Structures du personnel

Il conviendrait d'attribuer à ce point un degré plus faible de priorité et de remplacer par un "p.m." le montant de 8.500 FF affecté pour 1975. Certains problèmes spécifiques posés par les structures du personnel pourraient être traités dans un contexte différent, par exemple dans le cadre de la mobilité.

I.31.334 - Accords d'équivalence

La réunion sur l'application de la première Convention en matière d'équivalences devrait être annulée, un accord ayant déjà été réalisé. Economie : 36.300 FF.

I.33.2 - Formation des comptables

La réunion envisagée devrait être annulée, les Communautés européennes, qui avaient suggéré cette activité, n'étant plus intéressées. Economie : 36.300 FF.

I.33.3 - Développement de "cursus" en matière d'environnement

Il conviendrait de maintenir la réunion prévue pour 1975.

I.33.4 - Cours de recyclage pour diplômés

La restriction concernant le domaine des humanités devrait être supprimée.

II. Coopération et coordination européennes dans le domaine de la recherche sur l'enseignement tertiaire

La délégation suédoise exprime le voeu que ce chapitre du programme soit mis en veilleuse et qu'aucune initiative nouvelle ne soit prise.

II.12 Planification et soutien de la recherche universitaire

Nonobstant le point de vue exprimé par la délégation suédoise, le Comité décide de consacrer la somme de 15.000 FF affectée pour 1975 à une étude ayant pour thème "le vieillissement de la population des chercheurs" (étude suivie d'une réunion d'experts, comme l'indique le document CCC/ESR (74) Misc 37).

Les observations suivantes sont formulées :

- le vieillissement de la population des chercheurs est un problème très grave. L'actuelle structure des âges n'encourage pas les jeunes chercheurs à embrasser une carrière universitaire ;
- en étudiant le "vieillissement", il y aura lieu de considérer non seulement le vieillissement physique mais aussi l'affaiblissement de l'intérêt et de la productivité du chercheur ;
- le projet devrait aboutir à des recommandations concrètes indiquant plusieurs solutions possibles ;
- il ne faut pas perdre de vue que tous les chercheurs ne sont pas de bons professeurs et que, si l'on veut les reconverter à l'enseignement, il conviendra sans doute de donner à certains une formation spécifique ;
- il y aura lieu d'examiner les liens établis en France entre le CNRS et les universités.

II.13 Soutien à la création d'ONG

Nonobstant le point de vue de la délégation suédoise, le Comité décide de préconiser un soutien à la création d'une Association européenne pour les études des enseignants et de demander au C.C.C. les fonds nécessaires pour deux réunions d'un petit Groupe de travail chargé d'étudier la création éventuelle de cette ONG.

Le Comité souligne l'intérêt qu'il porte aux études des enseignants, pour lesquelles un niveau universitaire paraît indispensable et qui posent des problèmes touchant les structures de l'enseignement tertiaire et la formation à donner aux futurs professeurs de cet enseignement.

Il est relevé que les mesures propres à appuyer la création envisagée d'une Association européenne pour les études des enseignants n'entrent pas nécessairement dans le chapitre II du programme.

9. d. Application de la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires

Le Président informe le Comité que le C.C.C. a approuvé la déclaration sur l'application de la Convention (document CCC/ESR (74) 20 rév.) et décidé de la diffuser sous forme imprimée.

Le Comité prend acte du vœu de la délégation italienne que les ressortissants d'une Partie Contractante résidant sur le territoire d'une autre Partie Contractante qui sont titulaires d'un certificat de fin d'études secondaires délivré par les autorités de celle-ci bénéficient des mêmes droits d'accès aux établissements universitaires que les ressortissants du pays hôte. Il décide d'examiner cette question (qui n'a rien à voir avec l'application de la Convention mais présente un intérêt dans un autre contexte) à sa 31e session.

L'attention du Comité est attirée :

- sur la récente décision de la Cour de Justice des Communautés européennes concernant l'éducation des enfants de travailleurs migrants ("Nouvelles universitaires européennes", n° 76 du 1er octobre 1974) ;
- sur la position prise par la Commission des Communautés européennes en faveur de l'égalité de traitement des enfants de tous les travailleurs migrants dans les neuf pays du Marché commun.

9. e. Accès à l'enseignement tertiaire

Le Président signale que le C.C.C. a pris acte de la déclaration du Comité relative aux principes gouvernant l'accès à l'enseignement tertiaire (CCC/ESR (74) 9 rév.), en exprimant toutefois le vœu que le Comité réexamine la présentation de ce texte (page de couverture) et précise dans une lettre d'accompagnement - lorsqu'il le diffusera - qu'il ne s'agit pas d'une recommandation formelle mais simplement d'un ensemble de principes directeurs dont pourraient s'inspirer les autorités nationales en élaborant leur politique d'accès à l'enseignement tertiaire.

M. Golsong (Directeur des Affaires juridiques) attire l'attention du Comité sur les points suivants :

- certaines des formulations employées ne sont pas acceptables du point de vue juridique et demandent à être remaniées (la Direction des Affaires juridiques présentera par écrit ses observations détaillées) ;
- il semble contradictoire de parler dans l'introduction de consensus et d'indiquer en même temps que chaque délégation n'a pas forcément souscrit à chaque alinéa du texte ;

- ce qui est dit du droit à l'éducation au point A.I.1 (a) représente un pas en arrière par rapport à l'article II du Premier Protocole additionnel à la Convention des Droits de l'Homme ;
- la mention, au point A.III, de la nationalité comme critère possible de sélection risque de susciter des interprétations prêtant à controverse. Ce qui est dit de la nationalité dans un autre passage du texte ne paraît pas cadrer avec la teneur du document CCC/ESR (74) 20 rév. ;
- sous B.I.3, il faudrait remplacer l'expression "pays signataires..." par les mots "Parties Contractantes" et l'expression "pays membres du C.C.C." par "Parties Contractantes à la Convention culturelle" ;
- les différents exemples nationaux cités en annexe donnent l'impression que tous les pays à l'exception du Royaume-Uni sont d'accord sur le texte.

La délégation italienne fait observer que le point A.I.1 (b) de la Déclaration est contraire à la législation en vigueur dans son pays (qui astreint les étudiants étrangers venant de pays à "numerus clausus" à subir des examens d'entrée spéciaux). Elle présente en outre certaines observations sur le problème du "numerus clausus" et ses incidences sur la politique actuelle de l'enseignement en Italie (CCC/ESR (74) 94) et demande que le document CCC/ESR (74) 9 rév. soit révisé à la lumière de ces observations.

Le Comité décide

- de ne pas rouvrir le débat sur le fond du document CCC/ESR (74) 9 rév. étant donné que les délégations nationales ont eu plus de deux ans pour formuler leurs observations ;
- de n'accepter de nouvelles observations des délégations nationales qu'en vue d'une nouvelle discussion de l'ensemble du problème, qui pourrait avoir lieu dans deux ou trois ans ;
- de préciser dans une lettre d'accompagnement du document CCC/ESR (74) 9 rév. que le texte ne pourra être invoqué à l'encontre de la Convention relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires et de la Déclaration sur son application (CCC/ESR (74) 20 rév.) et qu'il n'a pas valeur de recommandation formelle ;
- de discuter les observations italiennes (CCC/ESR (74) 94) à sa 31e session.

./.

10. Fondation européenne de la science

M. A. BOULLOCHE (Président du Comité mixte européen des coopérations scientifiques de l'Assemblée Parlementaire) informe le Comité que la nouvelle Fondation européenne de la science (FES) tiendra son assemblée inaugurale à Strasbourg les 18 et 19 novembre 1974. Il appelle son attention sur le fait que la FES a vu le jour en dépit de l'attitude plutôt réticente du Comité des Ministres, du C.C.C. et du Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lui-même. Lorsque l'Assemblée a recommandé en 1972 la création d'une Fondation européenne de la science (Recommandation 678), l'appui nécessaire n'a pas été fourni (voir aussi un extrait du rapport sur la 26e session du Comité, Annexe III). La Commission de la science et de la technologie de l'Assemblée cherchera à établir d'étroites relations de travail avec la FES (le texte intégral de la déclaration de M. BOULLOCHE est reproduit à l'Annexe IV).

Le Comité :

- se félicite de ces informations ;
- se déclare favorable à l'établissement de contacts étroits avec la FES et, notamment, à l'invitation d'observateurs de la FES chaque fois que des questions d'intérêt commun seront inscrites à son ordre du jour ;
- charge son secrétariat de réunir pour la 31e session une documentation plus détaillée sur la FES (par exemple sur son mandat).

Il est également suggéré que les membres du Comité s'efforcent de rester en contact avec leurs conseils nationaux de la recherche scientifique, de manière à être informés de tous développements importants dans le domaine de la planification et du soutien de la recherche universitaire.

11. Rapport d'activité du Secrétariat

Le Secrétariat informe le Comité des résultats des activités suivantes :

- (a) Symposium sur la réforme et la planification de l'enseignement supérieur (Oxford, 31 mars - 5 avril 1974).
Document : CCC/ESR (74) 49
- (b) Groupe de travail sur la protection juridique des diplômes, titres et grades universitaires, Strasbourg, 29 avril 1974.
Document : CCC/ESR (74) 39
- (c) Réunion d'experts sur la nouvelle organisation des cursus et les nouvelles structures de grades.
Document : CCC/ESR (74) 48

- (d) Groupe de travail sur le niveau des connaissances à atteindre dans les programmes de médecine, Strasbourg, 20-21 mai 1974.

Document : CCC/ESR (74) 50

- (e) Groupe de travail sur le niveau des connaissances à atteindre dans les programmes de pharmacie, Strasbourg 30-31 mai 1974.

Document : CCC/ESR (74) 53

- (f) Réunion d'experts sur la structure du personnel universitaire, Strasbourg, 4-5 juin 1974.

Document : CCC/ESR (74) 55

- (g) Groupe de travail chargé de dresser une liste de projets-clés de réforme des programmes dans les domaines des sciences sociales et de l'architecture, Strasbourg, 20-21 juin 1974.

Document : CCC/ESR (74) 62

- (h) Groupe de travail chargé d'élaborer le registre européen d'expériences sélectionnées de réformes des programmes, Strasbourg, 3-4 septembre 1974.

Document : CCC/ESR (74) 71

- (i) Groupe de travail chargé de dresser une liste de projets-clés de réforme des programmes dans les domaines de la biologie et des sciences de l'ingénieur, Strasbourg, 10-11 septembre 1974.

Document : CCC/ESR (74) 70

- (j) Réunion d'experts sur la planification et le soutien de la recherche universitaire, Strasbourg, 15-16 octobre 1974.

Document : CCC/ESR (74) 72

12. Divers

- a. Coopération avec la Commission de la science et de la technologie et son Comité mixte européen des coopérations scientifiques (CMECS)

M. A. BOULLOCHE, Président du Comité mixte, s'adresse au Comité au nom du Président de la Commission de la Science et de la Technologie de l'Assemblée Parlementaire (pour le texte intégral de cet exposé, voir Annexe IV). Il fait observer que la Commission de la Science et de la Technologie et le Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont peu d'activités convergentes et que pour l'heure, le dialogue doit donc se borner essentiellement à un échange d'informations.

Il attire l'attention du Comité sur la 4e Conférence parlementaire et scientifique que la Commission de la Science et de la Technologie organisera du 10 au 12 septembre 1975 sur le thème : "La science et l'avenir de l'homme dans la société euro-

péenne". Il exprime l'espoir que le Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche acceptera l'invitation à se faire représenter à cette Conférence et aidera à ce qu'une suite soit donnée, au niveau gouvernemental, à ses recommandations.

Il informe également le Comité que la Commission de la Science et de la Technologie a entrepris, avec l'aide de Groupes de travail spécialisés, d'importants travaux dans des domaines scientifiques spécifiques :

- la biophysique spatiale ;
- la physiologie et la médecine aérospatiales ;
- les recherches polaires ;
- la géodynamique ;
- la nappe phréatique rhénane ;
- la biologie spatiale et l'immunologie ;
- les techniques de séparation et de détection en biologie ;
- les recherches sur la thrombose.

(Une description de ces travaux figure dans le document CCC/ESR (73) 12).

Il indique que d'autres projets sont à l'étude et que le Comité mixte européen des coopérations scientifiques (CMECS) surveille les activités des différents Groupes de travail. Il souligne la nécessité d'accroître la coopération scientifique au sein du Conseil de l'Europe et évoque la proposition soumise en ce sens par l'Assemblée au Comité des Ministres. Il exprime également l'espoir que le Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche appuiera cette politique.

Se fondant sur le document CCC/ESR (74) Misc 35, le Professeur G. ILLUMINATI (Italie), observateur du Comité auprès du CMECS, rend compte de la dernière réunion du Comité mixte, qui a eu lieu le 26 septembre 1974. Son exposé est suivi d'un bref échange de vues sur les critères et méthodes de sélection des thèmes de recherches à retenir pour une coopération européenne.

Le Président remercie M. BOULLOCHE et le Professeur ILLUMINATI de leurs exposés et souligne l'intérêt que porte le Comité aux questions de la recherche universitaire.

12. b. Groupe directeur sur l'éducation permanente

Se fondant sur les documents CCC/EP (74) 5 et 6 rév., le Président rend compte de la dernière réunion du Groupe directeur sur l'éducation permanente (23-24 septembre 1974). Il relève la faible place qu'occupe l'enseignement tertiaire dans les réalisations examinées jusqu'à présent par le Groupe directeur. En effet, les seules qui relèvent de l'enseignement tertiaire sont "l'Open University" au Royaume-Uni et la nouvelle Université de Roskilde au Danemark. Leur évaluation figurera dans le prochain rapport de synthèse du groupe, qui sera publié en 1975.

c. Assemblée générale de la Conférence des recteurs européens (CRE)

M. H.L. BEESLEY (Directeur adjoint de l'enseignement et Chef de la Division de l'enseignement supérieur et de la recherche) rend compte de la récente Assemblée Générale de la CRE tenue à Bologne. Il attire notamment l'attention du Comité sur les faits suivants :

- Cinq Groupes de travail ont été créés pour traiter des cinq principaux thèmes de l'Assemblée ; leurs rapports seront, avec l'accord de la CRE, traduits et diffusés en tant que documents du CESR ;
- Après l'Assemblée de la CRE, une deuxième réunion a eu lieu sous les auspices de l'UNESCO pour examiner la création éventuelle d'une Association paneuropéenne des universités (qui pourrait remplacer la CRE). Une décision définitive sera vraisemblablement prise en 1975 lors de l'Assemblée générale de l'Association internationale des universités (AIU).

d. Assemblée Générale de l'Association internationale des universités (AIU)

Le Comité décide d'accepter l'invitation de l'AIU à se faire représenter à sa prochaine Assemblée générale (Moscou, 19-25 août. 1975). Il estime qu'un représentant au moins de son secrétariat devra assister à cette importante réunion, compte tenu du fait que le secrétariat de l'AIU est régulièrement représenté à ses sessions. La possibilité d'y envoyer aussi un membre du Comité à titre d'observateur devra être examinée à la 31e session.

e. Sécurité sociale pour le personnel universitaire résidant à l'étranger

Dans le contexte du projet spécial Mobilité, le Comité décide de demander au Comité d'experts en matière de sécurité sociale de mener une enquête sur la sécurité sociale des lecteurs et autres catégories de personnel universitaire séjournant à l'étranger.

f. Extension des possibilités d'éducation en Finlande

La délégation finlandaise attire l'attention du Comité sur le document CCC/ESR (74) 91 relatif à l'extension des possibilités d'éducation dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur en Finlande.

13. Date de la 31e session

Le Comité décide de tenir sa 31e session à Luxembourg du 5 au 7 mai 1975.

A N N E X E I
A P P E N D I X I

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

AUTRICHE/AUSTRIA

Ministerialrat Dr. Otto DRISCHEL,
Bundesministerium für Wissenschaft
und Forschung,
Postfach 65,
Minoritenplatz 5,
A-1014 WIEN.

Dr. Raoul KNEUCKER,
Generalsekretär,
Österreichische Rektorenkonferenz,
Schottengasse 1/M,
A-1010 WIEN.

M Erich WEIS,
Ord. Hochschulprofessor,
Prorektor der Hochschule für
Welthandel,
Franz-Klein-Gasse 1,
A-1190 WIEN.

BELGIQUE/BELGIUM

M L POULAERT,
Directeur d'administration,
enseignement supérieur et
recherche scientifique,
Ministère de l'Education Nationale
et de la Culture Française,
Cité administrative de l'Etat,
B-1000 BRUXELLES.

M M DELOZ,
Directeur d'administration,
enseignement supérieur et
recherche scientifique,
Ministerie van Nationale Opvoeding
en Nederlandse Cultuur,
B-1000 BRUSSEL.

CHYPRE/CYPRUS

M Theodore PAPADOPOULOS,
Director,
Cyprus Research Centre,
PO Box 1436,
NICOSIA.

Dr. I KOUTSAKOS,
Director of the Institute of
Education,
Ministry of Education,
NICOSIA.

DANEMARK/DENMARK

Prof. Niels K HERMANSEN,
 Director,
 Directorate for post-secondary
 education,
 Ministry of Education,
 Frederiksholms Kanal 26,
DK-1220 COPENHAGEN K.

Prof. Thor A BAK,
 Rector,
 University of Copenhagen,
 Frue Plads,
DK-1168 COPENHAGEN K.

REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE/FEDERAL REPUBLIC
OF GERMANY

Ministerialrat Dr. Werner KALISCH,
 Niedersächsisches Ministerium für
 Wissenschaft und Kunst,
D-3000 HANNOVER,
 Am Schiffgraben 12.

Prof. Dr. Ilse KUNERT,
 Universität Tübingen,
D-74 TUBINGEN,
 Corrensstr. 33.

Dr. Jürgen FISCHER,
 Gen. Sekretär der Westdeutschen
 Rektorenkonferenz,
 Ahrstrasse 39,
D-5300 BONN-BAD GODESBERG 1.

Oberregierungsrätin NEUKAMP,
 Kultusministerkonferenz,
D-53 BONN 1,
 Nassestrasse 8, Postfach

Ministerialrat Dr. GIESEKE,
 Bundesministerium für Bildung und
 Wissenschaft,
D-53 BONN 12,
 Postfach 120 124.

FRANCE

M le Recteur J BABIN,
 Délégué Général aux Relations
 Universitaires Internationales,
 173 boulevard Saint Germain,
75006 PARIS.

M Guy RATOULY,
 Chargé de mission auprès du
 Bureau des affaires internationales,
 Direction des affaires générales et
 financières,
 Secretariat d'état aux Universités,
 107 rue de Grenelle,
F-75007 PARIS.

FINLANDE/FINLAND

M J NUMMINEN,
Secretary of State,
Ministry of Education,
Rauhankatu 4,
SF-00170 HELSINKI 17.

Prof. K HARTIALA,
Rector of the University of Turku,
Turun Yliopisto,
SF-20500 TURKU 50.

M S KIISKINEN,
Chef de Bureau,
Ministry of Education,
Rauhankatu 4,
SF-00170 HELSINKI 17.

GRECE/GREECE

Prof. Dimitrios A FATOUROS,
Director General at the Ministry
of Education,
Ypourghion Ethnitis Paidias Kai
Thriskevmaton,
Metropoléos Street No. 15 (TT 118),
ATHINAI (ATHENS).

Prof. Dimitrios A FATOUROS,
Faculty of Technology,
University of Thessaloniki,
THESSALONIKI.

SAINT-SIEGE/HOLY SEE

M Georges LECLERCQ,
Secrétaire Général de la
Fédération Internationale des
Universités Catholiques (FIUC),
73 rue Auber,
59000 LILLE. (France)

M L MORREN,
Professeur à l'Université
catholique de Louvain,
"Maison Saint-Jean",
Celestijnenlaan 101,
B-3030 HEVERLEE. (Belgium)

ISLANDE/ICELAND

Prof. Guthlaugur TORVALDSSON,
President,
University of Iceland,
Háskóli Islands,
Suörgata,
REYKJAVIK.

Mr Guthmundur PETURSSON,
Director of the Institute for
Experimental Pathology,
Keldum vith REYKJAVIK.

IRLANDE/IRELAND

Mr Michael Ó hOdrain,
Principal Officer,
Department of Education,
Marlborough Street,
DUBLIN 1.

Dr. T O RAIFEARTAIGH,
Chairman,
Higher Education Authority,
21 Fitzwilliam Square,
DUBLIN 2.

ITALIE/ITALY

Prof. G ILLUMINATI,
Istituto Chimico,
Universita degli Studi di Roma,
Citta universitaria,
I-00185 ROME.

M V USSANI,
Professeur de Littérature Latine à
la Faculté de "Magistère",
Université de Rome,
Via Vigna due Torri 125,
I-100149 ROME.

Dr. R DE ANTONIIS,
Primo Dirigente,
Direttore di Divisione,
Ministero Pubblica Istruzione,
Viale del Vignola 33,
I-00196 ROME.

LUXEMBOURG/LUXEMBURG

M René WEISS,
Administrateur du Département des
Sciences des Cours Universitaires,
Place Auguste Laurent,
LUXEMBOURG.

MALTE/MALTA

Pas représenté/Not represented.

PAYS-BAS/NETHERLANDS

M L H DUTILH,
Counsellor,
Ministry of Education and Science,
Nieuwe Uitleg 1,
DEN HAAG.

M C W van SEVENTER,
Ministry of Education and Science,
Thorbeckelaan 360,
DEN HAAG.

NORVEGE/NORWAY

Mr Leif J WILHELMSEN,
Director General,
Laerer Holes vei 6 c,
N-OSLO 3.

Mr Haakon OLSEN,
Rector,
College of Arts and Science,
University of Trondheim,
N-7000 TRONDHEIM.

Mr Olav M TROVIK,
Director of the University,
Universitetet i Oslo,
Blindern,
N-1010 OSLO 3.

ESPAGNE/SPAIN

M Gabriel FERRATE PASCUAL,
Recteur de l'Université Polytechnique,
Avenida del Generalísimo Franco 999,
BARCELONE.

SUEDE/SWEDEN

Prof. Georg LUNDGREN,
Principal of the University of
Gothenburg,
Goteborgs Universitetet,
S-41124 GOETEBORG.

Mr Anders FRANZEN,
Head of Section,
Ministry of Education and Cultural
Affairs,
Utbildningsdepartementet,
Fack,
S-103 10 STOCKHOLM 2.

Mr Gunnar HELLSTRÖM,
Director of the School of Social
Work and Public Administration in
Stockholm, Fack,
S-10405 STOCKHOLM 50.

SUISSE/SWITZERLAND

M Urs HOCHSTRASSER,
Professeur,
Département fédéral de l'Intérieur,
Directeur de la Division de la
Science et de la Recherche,
Wildhainweg 9,
Case postale 2732,
CH-3001 BERNE.

M Dominique RIVIER,
Professeur,
Recteur de l'Université de Lausanne,
Place de la Cathédrale 4,
CH-1005 LAUSANNE.

M. Andreas MILLER,
Professeur,
Directeur de l'Office Central
Universitaire Suisse,
Gloriastrasse 59,
CH-8044 ZURICH.

TURQUIE/TURKEY

Bay Sudi BÜLBÜL,
Mütesar Yardimcisi,
Milli Egitim Bakanligi,
Bakanliklar,
ANKARA.

Prof. Necati AKGÜN,
Ege Universitesi Rektörü,
Ege Universitesi Rektörlüğü,
Bornova,
IZMIR.

Dr. Ilham KUM,
Secretary of the Turkish Rectors
Conference,
Yüksel Caddesi 35/3,
ANKARA.

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Dr. Geoffrey TEMPLEMAN,
Vice-Chancellor,
University of Kent,
The Registry,
CANTERBURY.

Mr R TOOMEY,
Under-Secretary,
Department of Education and
Science,
Elizabeth House,
York Road,
LONDON SE1 7PH.

Dr. G S BROSAN,
Director,
North East London Polytechnic,
Romford Road,
LONDON E15.

Miss S M COATES,
Committee of Vice-Chancellors and
Principals,
29 Tavistock Square,
LONDON WC1H 9EZ.

OBSERVATEURS/OBSERVERS

CONSULTATIVE ASSEMBLY

M BOULLOCHE,
Chairman,
European Joint Committee for
Scientific Co-operation.

UNESCO

Mlle RALAIMIHOATRA,
Division de l'Enseignement
Supérieur,
7 Place de Fontenoy,
F-75700 PARIS.

COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES/COMMISSION OF
THE EUROPEAN COMMUNITIES

M PADLEY,
Administrateur,
Direction Générale Recherche,
Science et Education,
Commission des Communautés
Européennes,
200 rue de la Loi,
B-1040 BRUXELLES.

YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA

Pas représenté/Not represented.

ROUMANIE/RUMANIA

Pas représenté/Not represented.

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF UNIVERSITIES

Mr M R KEYES,
Secretary General,
1 rue Miollis,
F-75015 PARIS.

EXPERTS CONSULTANTS/CONSULTANT EXPERTS

Mlle Roselyne CRAUSAZ

Division de la Science et de la
Recherche,
Département Fédéral de l'Intérieur,
CH-3001 BERNE,
Wildhainweg 9.

M Ernst GOLDSCHMIDT

Ministry of Education,
Fr.holms Kanal 21,
DK-1220 COPENHAGEN K.

SECRETARIAT

Mr H BEESLEY

Deputy Director of Education,
Head of the Division for Higher
Education and Research.

Mr M VORBECK

Secretary to the Committee for
Higher Education and Research.

Mrs M KERRIDGE

Division for Higher Education
and Research.

Mr G GROSS

Scientific Adviser, Division
for Higher Education and
Research.

Mme D RAKOTOVAO-RAVAHATRA)
Mlle C TORTROTEAU)
Ms S TANNER)
Ms R FLINTON)

Division for Higher Education
and Research.

A N N E X E II

PARTICIPATION DES ETUDIANTS

Observations formulées au sujet du document CCC/ESR (74) 31.

Autriche

Certains des règlements autrichiens mentionnés dans ce document ont été, entre-temps, formellement promulgués.

L'expérience propre à l'Université commerciale de Vienne montre que les étudiants sont en général bien préparés lorsqu'ils prennent part aux délibérations des instances universitaires. Mais, par ailleurs, il arrive souvent qu'ils ne soient pas tout à fait en mesure de traiter de certains problèmes techniques que doivent trancher ces instances. Dans bien des cas, ils ne perçoivent pas clairement la situation et il faut d'interminables réunions pour les mettre au courant de toutes les données de fait essentielles. Beaucoup dépend aussi de la personnalité des représentants des étudiants. Certains se montrent très butés, soit parce qu'ils cherchent uniquement à se faire réélire, soit parce qu'ils voudraient que toutes les décisions soient prises en fonction d'une vue politique particulière et étreiquée des choses.

Finlande

Depuis la parution du document, un tiers des voix a été accordé aux étudiants à titre expérimental dans les instances universitaires. Pour le moment, toute l'administration universitaire est nommée directement par le Gouvernement.

République Fédérale d'Allemagne

- Il existe un puissant courant qui pousse à la dissolution des groupes actuels (maîtres de conférences, chargés de cours, étudiants, etc.) au profit de groupements purement politiques calqués sur les partis politiques. Dans une université allemande, toutes les propositions de décisions sont examinées par les partis politiques représentés au conseil municipal de la ville en question avant d'être mises aux voix dans les instances universitaires. Autrement dit, c'est la fin de l'université considérée comme une association de groupes divers réglant elle-même une grande partie de ses affaires.

- En général, la participation des étudiants ne débouche pas sur une impasse. Ce n'est le cas que pour certaines affaires sociales (par exemple, les foyers d'étudiants), où les étudiants disposent de 50 % des voix et ont tendances à bloquer toute décision sur des prix et des loyers raisonnables, ce qui oblige le Ministre à les fixer par voie de décret.

Norvège

L'expérience de la participation des étudiants a été très positive, mais il faut tenir compte du contexte particulier dans lequel elle se situe, c'est-à-dire des conditions qui ont été fixées pour cette participation en Norvège. On peut les résumer ainsi :

- Les enseignants et les chercheurs doivent disposer de plus de 50 % des voix, et les étudiants de 20 à 25 % au maximum ;
- Les élections doivent être soumises à des règles générales fixées par l'administration centrale ;
- Elles doivent se faire selon le système de la représentation proportionnelle ;
- Pour que les étudiants puissent bénéficier de tous les sièges qui leur sont réservés, il faut qu'un certain pourcentage d'entre eux (au moins 30 %) aient participé aux élections ;
- Le corps des étudiants n'a pas le droit de retirer ses représentants avant l'expiration de leur mandat ;
- Les étudiants peuvent participer à toutes les décisions, hormis celles qui ont trait à la nomination des professeurs et à la collation des grades ;

Suède

Contrairement à ce qui est dit dans le document CCC/ESR (74) 31, l'expérience de la participation des étudiants s'est révélée depuis lors positive non seulement en ce qui concerne les questions d'éducation, mais aussi sur le plan de l'administration.

Suisse

La situation est en pleine évolution. Dans deux cantons, la participation des étudiants est assez limitée ; dans d'autres, il existe à présent une législation expérimentale où le degré de cette participation n'est pas encore nettement défini. Les étudiants montrent, semble-t-il, de moins en moins d'intérêt pour la participation et il est difficile de les amener à prendre part aux élections.

A N N E X E III

Fondation européenne de la science

Extrait du rapport de la 26e session du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche, tenue à Strasbourg du 6 au 8 novembre 1972 (document CCC/ESR (72) 87, point 4 (b)) :

Troisième Conférence parlementaire et scientifique, Lausanne, 11-14 avril 1972

M. H. CHRISTENSEN, Secrétaire de la Commission de la science et de la technologie de l'Assemblée Consultative attire l'attention du Comité sur les résultats de cette conférence. Sur la base d'une note d'information du Secrétariat résumant les conclusions de la rencontre (CCC/ESR (72) 75), le Comité engage un bref débat d'où ressortent les points suivants :

- Le projet de création d'une Fondation européenne de la Science appelle une décision politique, notamment sur le point de savoir s'il convient de se limiter aux membres des Communautés européennes ou d'adopter un cadre plus large. Il sera peut-être nécessaire d'envisager la création, non pas d'une fondation unique, mais de plusieurs fondations correspondant aux différents domaines de recherche.

A N N E X E IVDiscours de M. Boulloche devant le Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 28 octobre 1974

Monsieur le Président,

Je n'entrerai pas dans les détails de votre programme de travail. En effet, notre Commission parlementaire et votre Comité ont peu d'activités convergentes. La Commission de la culture et de l'éducation, quant à elle, se trouve dans une situation différente à cet égard. Alors qu'elle peut entretenir un dialogue de travail fructueux avec vous, le dialogue entre votre Comité de la Commission de la science et de la technologie doit se limiter, pour un certain nombre de raisons, à un échange d'informations.

Dans les remarques que je voudrais vous présenter aujourd'hui, je me bornerai donc à vous faire part de certaines des activités et des préoccupations de notre Commission parlementaire.

Je me limiterai à trois questions :

1. la 4e Conférence parlementaire et scientifique ;
2. la Fondation européenne de la science ;
3. la coopération européenne dans des domaines scientifiques spécifiques.

S'agissant de la 4e Conférence parlementaire et scientifique, la Commission de la science et de la technologie qui est chargée de l'organiser a maintenant décidé qu'elle aurait pour thème général "La science et l'avenir de l'homme dans la société européenne".

La Conférence examinera plus particulièrement l'impact de la science sur la société, la manière dont la science et la technologie peuvent être utilisées pour résoudre les problèmes urgents et graves qui découlent de l'appel fait par l'homme à la technologie, la question de savoir dans quelle mesure la science peut servir à améliorer le processus de la prise de décisions par la société et les gouvernements et le rôle des sciences sociales à cet égard.

La conférence aura lieu les 10, 11 et 12 septembre 1975. C'est probablement en Italie qu'elle se tiendra. Nous voulons limiter le nombre des participants à 150 ou 200 personnes. Ce dernier chiffre représente la limite supérieure absolue.

Nous espérons obtenir une participation plus nombreuse que la dernière fois des pays de l'Europe de l'Est. Nous comptons également sur la présence des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Japon. Au nombre des participants figureront des parlementaires, des hommes de science, des administrateurs scientifiques, des industriels et des syndicalistes. La dernière fois quelque 25 hommes de science indépendants ont participé à nos travaux. Cette fois, nous nous efforcerons tout spécialement de porter leur nombre à une quarantaine. D'une manière générale, nous souhaiterions que 50 % environ des participants représentent le monde de la politique et les autres 50 % celui de la science. Nous espérons que votre Comité aussi bien que le C.C.C. acceptera notre invitation à se faire représenter à la conférence. A cet égard la Commission de la science et de la technologie tient à exprimer un souhait bien précis et qui lui tient à coeur. La Commission espère que votre Comité, le C.C.C. - de même que le Comité des Ministres - nous aideront à ce qu'une suite soit donnée au niveau gouvernemental aux recommandations de la 3e Conférence. Je me permets d'exprimer ce souhait au nom de notre Commission parlementaire car nous avons été quelque peu déçus de l'absence d'une réaction positive aux recommandations de la 3e Conférence.

Permettez-moi, à cet égard, de citer un exemple qui m'amène à aborder la deuxième question dont je voulais vous entretenir aujourd'hui, à savoir : La Fondation européenne de la science.

Je suis certain que vous vous félicitez tout autant que nous que la Fondation européenne de la science soit appelée à tenir son assemblée inaugurale dans quelques jours ici à Strasbourg. Il s'agit d'une des réalisations de la 3e Conférence parlementaire et scientifique de 1972. Je ne pense toutefois pas que nous devrions dissimuler le fait qu'elle a vu le jour en dépit du Comité des Ministres, du C.C.C. et de votre Comité. En effet, lorsque le Comité des Ministres et le C.C.C. ont été saisis de la Recommandation 678 de l'Assemblée parlementaire, leur réponse a été loin d'être enthousiaste. L'Assemblée a eu l'impression que la proposition relative à la création d'une fondation européenne de la science était prématurée. C'est pourquoi j'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur de saisir l'occasion qui s'offre aujourd'hui à moi de vous exhorter à examiner à l'avenir d'une façon plus approfondie que dans le passé les projets que nous proposerons.

Mais ne nous perdons pas en regrets stériles. A présent, la Commission de la science et de la technologie souhaite établir d'étroites relations de travail avec la Fondation. Notre première initiative dans cette voie consiste à l'inviter à faire partie du Comité d'organisation de la 4e Conférence parlementaire et scientifique. Nous avons des raisons de croire que, de son côté, la Fondation estime qu'il serait dans l'intérêt mutuel de notre Commission plénière et de nos Groupes de travail sur la coopération scientifique d'entretenir d'étroites relations de travail. Ceci m'amène au troisième point que je voulais aborder aujourd'hui, à savoir : la coopération européenne dans des domaines scientifiques spécifiques.

Vous aurez appris à l'occasion de précédentes sessions de votre Comité que notre Commission a entrepris, avec l'aide de Groupes de travail spéciaux composés d'hommes de science, d'importants travaux dans les domaines suivants :

1. la biophysique spatiale ;
2. la physiologie et la médecine aérospatiales ;
3. les recherches polaires ;
4. la géodynamique ;
5. la nappe phréatique rhénane ;
6. les techniques de séparation et de détection en biologie ;
7. les recherches sur la thrombose.

La plus connu de ces projets est celui qu'a entrepris le Groupe de travail de biophysique spatiale, à savoir les expériences "Biostack" I et II qui ont accompagné les vols Apollo 16 et 17. Ces projets de coopération progressent tous d'une manière satisfaisante. La méthodologie utilisée dans tous ces Groupes de travail continue d'être vivement appréciée par les hommes de science européens. Des projets portant sur un élargissement de cette coopération sont d'ailleurs en cours d'étude. Il n'y a pas de chevauchement entre nos activités et celles des Communautés européennes : nous nous consultons et entretenons d'étroites relations. Le Comité mixte européen de coopération scientifique qui surveille les activités de ces Groupes de travail a tenu sa dernière réunion le 26 septembre et je suis heureux de pouvoir dire qu'un représentant du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche y assistait, Monsieur le Professeur Illuminati.

En conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur un point dont notre Commission a déjà souligné l'importance considérable lorsque l'Assemblée parlementaire a adopté en mai dernier l'Avis N° 66 sur le Programme de travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

La coopération dans le domaine de la recherche et de la science a occupé pendant des années un rôle modeste au Conseil de l'Europe, bien que l'Article 1 (b) de son Statut place sur un pied d'égalité la coopération dans ces domaines et dans celui de la culture et de l'éducation. Aussi avons-nous suggéré que le moment était peut-être venu pour le Comité des Ministres et les organes intergouvernementaux intéressés d'examiner d'un oeil nouveau la possibilité d'accroître la coopération scientifique au sein du Conseil de l'Europe. Lorsqu'il a présenté notre Avis à l'Assemblée en mai dernier, notre rapporteur a souligné qu'il y avait plusieurs raisons de penser qu'une telle initiative serait maintenant opportune. D'un côté, l'OCDE adopte une orientation de plus en plus globale et n'accorde que peu d'attention aux problèmes de la coopération purement européenne. Je tiens d'ailleurs à faire

observer, à cet égard, que la coopération scientifique à l'OCDE est beaucoup moins poussée qu'on le pense généralement. L'OCDE est avant tout orientée vers l'échange de vues. Elle tient des discussions mais il est très rare qu'elle conclue des conventions et des accords sur des projets communs de coopération. L'expérience de nos propres Groupes de travail scientifiques est la deuxième raison qui nous incite à suggérer que les organes intergouvernementaux révisent leur point de vue et étudient la possibilité d'utiliser le Conseil de l'Europe pour une coopération scientifique plus poussée. Il ressort de cette expérience que les contacts scientifiques européens gagneraient à être étendus et intensifiés.

Le troisième argument est que la création même de la Fondation européenne de la science a montré que les hommes de science en sont venus à la conclusion qu'il faut intensifier la coopération scientifique dans un cadre plus large que celui des Communautés à Neuf. Telles sont les raisons pour lesquelles l'Assemblée parlementaire demande au Comité des Ministres, dans son Avis N° 66 (1974) d'inviter le Secrétaire Général à examiner les possibilités d'étendre le programme du Conseil de l'Europe dans le domaine de la recherche et de la science.

Nous espérons fermement que vous appuierez cette politique.